

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON du mercredi 13 avril 2022 à 20h30

**Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :  
Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Absents: Frédéric Tabone.

Le compte-rendu de la séance du jeudi 3 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

### **Point 1 : Compte administratif 2021 de la commune.**

Le bilan de l'année 2021 est voté à l'unanimité ainsi que les comptes du trésorier payeur M. Didier Brembilla.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 059 594 € pour des recettes de 1 353 435 €. A la section d'investissement apparaît un déficit de 138 745 € (442 202 de dépenses pour 303 457 de recettes) Ces 2 résultats sont affectés aux éléments comptables de l'année 2022.

### **Point 2 : Compte administratif 2021 du Centre de loisirs.**

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement désigné sous la dénomination « Le Coin des Canailles » termine son année 2021 avec un résultat positif de 26 407 € (dépenses 57 683 € recettes 84 290 €).

Voté à l'unanimité.

### **Point 3 : Vote des taux des taxes foncières :**

Les taux restent inchangés, votés à l'unanimité. Cependant du fait de l'augmentation des bases taxables le contribuable va devoir payer un peu plus.

Ci-dessous le tableau récapitulatif avec la comparaison avec l'année 2021.

Désignation	Base	Taux	Recette
<b>2022</b>			
Foncier bâti	2 005 000 €	19.55%	391 977 €
Foncier non bâti	89 600 €	24.07%	21 567 €
Total			<b>413 544 €</b>

Désignation	Base	Taux	Recette
<b>2021</b>			
Foncier bâti	1 928 000 €	19.55%	376 924 €
Foncier non bâti	86 578 €	24.07%	20 839 €
Total			<b>397 763 €</b>

### **Point 4 : Budget commune 2022 :**

Les prévisions budgétaires pour 2022 laissent apparaître une hausse significative des frais de personnel (+ 34 000 €) par rapport à 2021 due, selon le maire, à la revalorisation du point d'indice qui devrait être de 3% et aux prévisions de recrutement.

D'autres postes sont également en accroissement : la voirie qui passe de 80 000 € à 150 000 € (dont 40 000 € affectés à la future résidence seniors Ages et Vie). L'impact des tarifs des combustibles ont été également intégrés dans les chiffres (+ 7 000€).

Le budget est validé par 3 voix contre et 15 pour.

## Budget fonctionnement 2022

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats	246 600	Produits ventes diverses	213 900
Services extérieurs	253 162	Impôts et taxes	636 562
Impôt et taxes	9 000	Dotations, subventions	341 216
Charges du personnel	535 950	Produits de gestion courante	108 100
Charges gestion courantes	145 021	Produits financiers	25
Charges financières	33 700	Produits exceptionnels	400
Charges exceptionnelles	2 000		
Dotation amortissement et provisions	23 300	Atténuation de charges	17 000
Dépenses imprévues	20 463		
Excédent	269 000	Report 2021	220 993
<b>TOTAL</b>	<b>1 538 196</b>		<b>1 538 196</b>

Dans les investissements le projet de l'aménagement de la ferme Pétrique-Tambouré va monopoliser la plus grande partie des ressources (521 000 €). Il faut ajouter les travaux de rénovation des façades des écoles (41 000 €), et ceux du terrain « Rigal » qui se cache sous plusieurs programmes (Jardins d'Abère ou Entrée Bourg) pour (50 010 €).

*Michel Aurignac souligne qu'en additionnant tous les éléments financiers votés la facture de ce terrain « Rigal » atteint allègrement le **million d'euros** loin devant les chiffres communiqués par le maire. C'est essentiellement pour cette raison que nous votons contre le budget 2022. En souhaitant que cet aménagement n'engloutisse pas encore les deniers publics.*

### **Point 5 : Budget Centre de Loisirs 2022.**

Le tableau ci-dessous résume les grands postes dépenses et recettes du budget qui est validé à l'unanimité.

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats	17 900	Produits ventes diverses	28 000
Services extérieurs	23 473	Dotations, subventions	38 000
Charges du personnel	47 465	Excédent 2021 reporté	26 607
Dépenses imprévues	3 769		
<b>TOTAL</b>	<b>92 607</b>		<b>92 607</b>

### **Point 6 : Subventions aux associations :**

Pratiquement les mêmes sommes, qu'en 2021, vont aux mêmes associations, acceptées à l'unanimité.

<b>Associations</b>	<b>2022</b>
ASSON-SPORTS	10 000 €
Coop Scolaire les Esquirois (Pont-Latapie)	1 073 €
Parents Élèves (Pont-Latapie)	148 €
Coop Scolaire (Bourg)	4 002 €
Parents Élèves (Bourg)	552 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 775 €</b>

### **Point 7: Entretien espaces verts :**

Les bâtiments des HLM vont devoir déboursier la somme de 340 € annuel pour l'entretien par la commune des espaces verts. La SDC les Escuères, qui regroupe le pôle médical, devra s'acquitter d'une somme de 320 € pour la même prestation. Unanimité acquise.

### **Point 8: Provisions pour créances douteuses :**

Les élus acceptent à l'unanimité de passer le montant de 5 350 € en provisions pour impayés. Le risque de perdre cette somme est malheureusement entérinée.

### **Point 9 : Convention avec la SEPA pour la rétrocession de parcelles.**

La SEPA est la société qui a piloté la réalisation de la ZAC de la Bastide. La voirie ( un peu plus qu'un hectare) n'avait jamais été transférée dans les biens de la commune. C'est chose faite l'accord est validé à l'unanimité.

### **Point 10 : Tarif pour mise à disposition d'une zone pour un commerce ambulant.**

Un camion de restauration va s'installer tous les mardis sur le parking de l'atelier communal. Patrick Moura relève que cette installation porte préjudice aux commerces de bouches assonnais. Le maire précise qu'il aurait été souhaitable que cette vente se fasse plutôt le lundi puisque les autres commerces sont fermés ce jour-là mais que d'un autre côté, selon lui, cela permet au village de vivre et de s'inscrire dans la même dynamique que les villages alentours.  
les conseillers valident ce point par 15 pour 2 contre et 1 abstention.

### **Point 11 : Création d'emplois.**

Les élus valident à l'unanimité la création de 2 postes de travail.  
Le premier concerne un emploi permanent de comptable de catégorie C ou B, le second est un emploi non permanent pour la période du 1 mai 2022 jusqu'au 31 octobre 2022 pour le service technique.

### **Point 12 : Convention avec l'APGL.**

Dans les cartons de la mairie figure le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle Jean Labarrère. Auparavant il convient d'étudier la capacité de la charpente à supporter le poids des bacs acier, de l'isolation et des panneaux solaires.  
Cette tâche est confiée à l'unanimité à l'Agence Publique de Gestion Locale de PAU pour un montant estimé à 2 800 €.

### **Point 13 : Modalités de concertation des modifications du PLU.**

Les dernière modifications du PLU ne sont pas aussi simples que l'on voulait le dire. Le dossier revient vers la population pour une étape supplémentaire afin d'évaluer l'impact environnemental des rectifications envisagées. Un registre est ouvert à la mairie pour recueillir commentaires et observations.  
Ce point est adopté à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

Michel Aurignac souhaite connaître le niveau d'endettement de la commune, le maire promet de remettre aux élus les éléments de tous les emprunts.

La séance est levée à 22 h 10.

Les rédacteurs : Michel Aurignac, Patrick Moura, Corinne Panatier.